

**AUTORISATION DE TRAVAUX
DANS LE CŒUR DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
Autorisation numéro 2025 - 211**

Pétitionnaire : Monsieur le Maire - Mairie de Cauterets

Adresse : place Georges Clemenceau – 65110 CAUTERETS

Nature de la demande : travaux

Localisation : Cauterets - zone cœur du Parc national des Pyrénées,

Dossier suivi : Madame Elodie JACQUIN – chargée de mission évaluation environnementale et polices

La Directrice de l'établissement public du Parc national des Pyrénées,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L.331-4,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 (NOR: DEVN0826308D),

Vu le décret numéro 2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées (NOR : DEVL1234918D),

Vu la demande d'autorisation spéciale de travaux déposée le 30 mai 2025 par Monsieur le Maire - Mairie de Cauterets,

Vu l'avis du conseil scientifique du Parc national des Pyrénées délivré en date du 7 juillet 2025,

Considérant que l'amélioration du support d'information au pied des panneaux du parc national favorise son intégration paysagère,

Considérant que les travaux décrits dans la demande du pétitionnaire sont conformes aux dispositions des textes susvisés,

ARRETE

Article 1 – Objet de l'autorisation

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées autorise Monsieur le Maire de la commune de Cauterets, à réaliser ou faire réaliser des travaux en zone cœur du Parc national des Pyrénées, tels que décrits dans le dossier annexé à la demande d'autorisation spéciale datée du 30 mai 2025, au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans la zone cœur.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

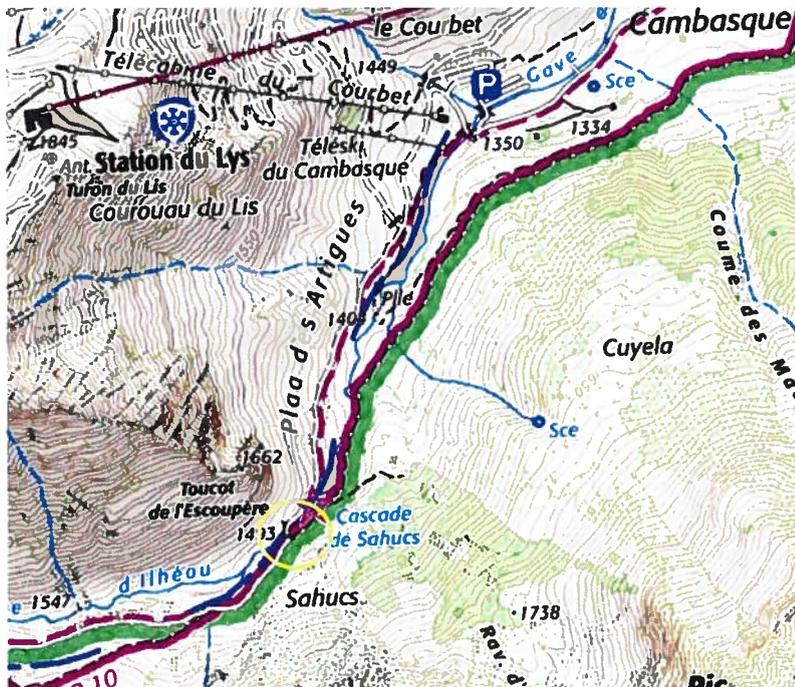
- Extension du support d'information des panneaux du Parc national en pierre,
- Pose d'une plaque en lave émaillée donnant de l'information sur ce site agropastoral et sa biodiversité.

Article 2 – Date ou période

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 – Localisation des travaux

Le site concerné par la présente autorisation est identifié ci-dessous dans la zone en jaune :



Article 4 – Modalités de mise en œuvre

Les travaux se feront manuellement ; L'accès se fera depuis la piste d'Ilhéou. Le socle est réalisé en pierre. Les plans du socle sont annexés à la présente autorisation.

Article 5 – Prescriptions

5.1 - Prescriptions générales

Mesures de chantier à mettre en œuvre avant le démarrage :

- Les outils devront être nettoyés minutieusement avant les travaux pour éviter l'apport d'espèces exogènes ou envahissantes sur le site,

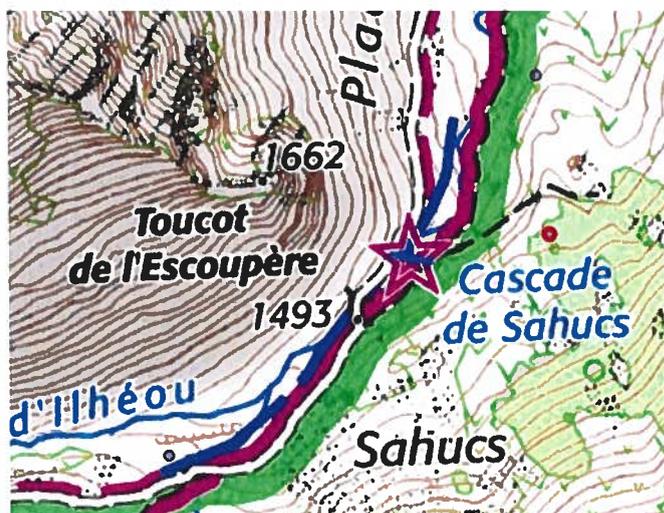
Mesures de chantier à mettre en œuvre en phase travaux :

- D'une manière générale, toutes les précautions devront être prises afin de réduire le plus possible l'impact des travaux sur le milieu naturel.
- Il ne devra notamment y avoir aucun brûlage de matériaux ni aucun rejet de produits de chantier ou d'eau de lavage dans le milieu naturel, tous les déchets éventuels seront redescendus dans la vallée.
- A la fin des travaux, le site devra être remis en état et nettoyé complètement ; la fin des travaux sera précédée d'une réunion de terrain en présence d'un agent du Parc national des Pyrénées, afin de vérifier la remise en état complète des lieux.

5.2 - Prescriptions spécifiques

Mesures de prise en compte des enjeux naturalistes

- Concernant la zone de prélèvement des pierres pour réaliser le socle en pierre, une visite de terrain sera organisée avec les agents du Parc national des Pyrénées en amont pour vérifier notamment si le lézard de Bonnal est présent et adapter la zone de prélèvement en fonction des enjeux naturalistes identifiés.
- Aucune pierre ne sera prélevée sur les vestiges pastoraux. Des vestiges de cabanes sont situés en bordure du sentier (point rouge sur la carte ci-dessous). Ils seront délimités par un piquetage effectué par les agents du Parc national avant le début des travaux. Aucune intervention ou circulation ne sera autorisée sur ces sites.



Mesure relative à la signalétique

Le contenu et la forme des textes de la nouvelle signalétique (plaque émaillée) devra être partagé et validé avec les services du Parc national des Pyrénées.

5.3 - Prescription relative à l'information préalable des services du Parc national des Pyrénées

La date de début et de fin de travaux sera confirmée **au moins 48h à l'avance** auprès de chef de secteur de Cauterets :

Franck MABRUT

06.70.50.24.30 – 05.62.92.62.30

Email : franck.mabrut@pyrenees-parcnational.fr

Le chef de secteur sera également contacté pour toute difficulté potentielle rencontrée durant toute la durée du chantier.

Article 6 – Contrôle

Les agents du Parc national des Pyrénées sont chargés de la vérification de l'application des prescriptions de la présente autorisation. Celle-ci doit être présentée à toute demande d'un agent du Parc national des Pyrénées.

Le non-respect des modalités de travaux et des prescriptions pourra conduire à la suspension de la présente autorisation et expose son bénéficiaire à des poursuites.

Article 7 – Autres réglementations

La présente autorisation est délivrée au titre de la réglementation spéciale en vigueur dans l'espace cœur du Parc national des Pyrénées. Elle ne se substitue pas aux obligations et autres autorisations éventuellement nécessaires.

Article 8 – Recours

La présente autorisation peut être contestée par recours gracieux, formulé par envoi recommandé, auprès de Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée dans le même délai, devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 9 – Publication

La présente autorisation sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Pyrénées, disponible sur www.pyrenees-parcnational.fr

Fait à Tarbes, le 15 juillet 2025

La Directrice du Parc national des Pyrénées ✓

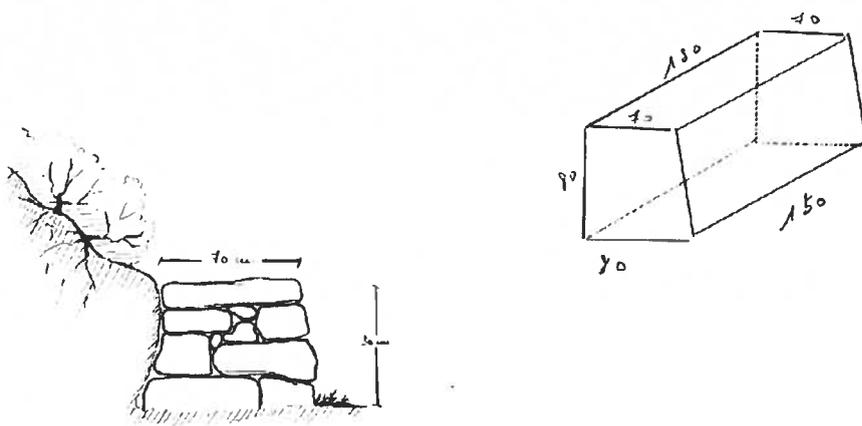


Melina ROTH

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Melina Roth".

Copie : UT des Gaves – secteur Cauterets

ANNEXE



2 modules, un de part et d'autre. Le module amont sera support de la table d'interprétation.

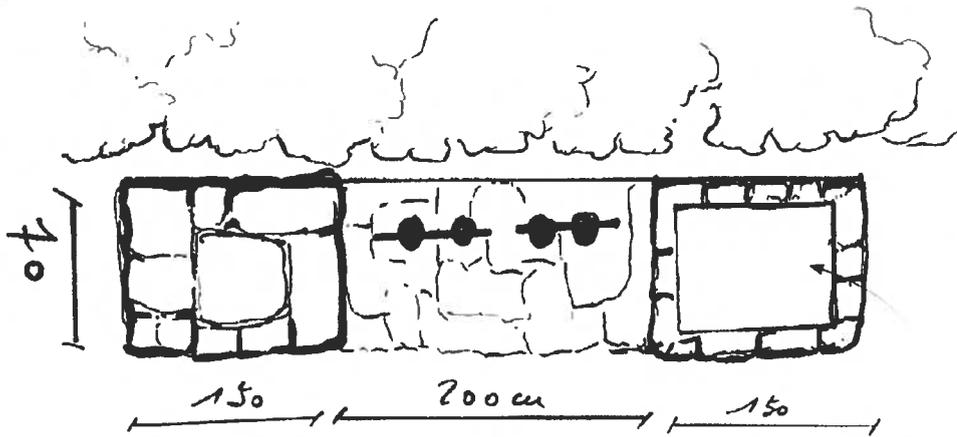


Table interprétation « Pastoralisme et randonneur »

